

COMMUNE DE WIMMENAU



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 11 avril 2017

Présents : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - HETZEL Valérie - HUCKENDUBLER René - BEYER Nathalie - DORSCHNER Adrien - HARRER Rémy - PFISTER Monique - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - Mme SCHMITT Dominique - M. SCHMITT Dominique - TRUNK Claude

Absente excusée : CLEISS Cornélia (procuration à SCHILL Emmanuelle)

Absente non excusée : STENGER Simone

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Vote des taux 2017
- 2°) Budgets Primitifs 2017
- 3°) Travaux bâtiments publics
- 4°) Contrat maintenance logiciels Médiathèque
- 5°) Divers

Décisions prises :

1°) **VOTE DES TAUX 2017**

Le Conseil Municipal VOTE les taux d'imposition pour l'année 2017 (identiques aux taux votés en 2016), comme suit :

A - Taxe d'habitation	9,10 % pour un produit de 115.843,00 €
B - Taxe foncière (bâti)	10,00 % pour un produit de 81.740,00 €
C - Taxe foncière (non bâti)	74,65 % pour un produit de 23.365,00 €

TOTAL 220.948,00 €

2°) **BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017 de la Commune de Wimmenau, ainsi que celui du réseau câblé.

3°) TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS

Le conseil Municipal décide de confier des travaux de couverture et de zinguerie du presbytère et de l'abri bus près de la gare à l'entreprise LUKAS EURL de WICKERSHEIM pour un montant de 3.552,45 € HT.

4°) CONTRAT MAINTENANCE LOGICIELS MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de maintenance des logiciels MICROBIB installés à la Médiathèque pour l'année 2017 avec télémaintenance, pour un montant de 319,00 € HT.

5°) DIVERS

- Rappel aux Conseillers : Nettoyage de printemps du 06 mai – RDV à 9 h 00 à la salle. M. HARRER Rémy a déposé les gilets réfléchissants.
- Le Maire informe les conseillers que la cérémonie du 08 mai sera célébrée à 11 h 00 au Monument aux Morts.
- Les conseillers prennent connaissance de la demande de subvention émise par l'Association « les amis du mémorial » et décide de ne pas y donner suite.
- Les conseillers autorisent le Maire à signer une convention avec la Commune d'Erckartswiller pour la mise à disposition pendant 12 mois d'un fonctionnaire territorial, les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30.

Wimmenau, le 25 avril 2017
Le Maire
Marc RUCH